



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

REUNION INTERQUARTIERS
CHATELINEAU CENTRE – TAILLIS PRE/DESTREE – GARE/VALLEE
DU 5 AVRIL 2006.

Président : **Monsieur DUPANLOUP Alex**, 1^{er} Echevin.

Présents : **Monsieur VANDERLICK Daniel**, Echevin des Travaux,
Monsieur BIRON Marcel, Président du C.P.A.S.,
Madame PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire Communale f.f.,
Monsieur HANOTIAUX Jean-Claude, Chef de Division
Administratif, Service Tourisme,
Monsieur DEPASSE Jean-Marie, Chef de Division Administratif,
Service Guichet Unique,
Monsieur DE RUYTER Marcel, Chef de Division Technique,
Service Urbanisme,
Monsieur COLLIGNON Francis, Chef de Bureau technique, Service
Travaux,
Monsieur GIACOMETTI Jean-Pascal, Directeur de Sambre
Service,
Monsieur MEURICE Marc, Fonctionnaire de prévention,
Monsieur MARTIN Miguel, Agent Technique, Service Police des
Habitations,
Monsieur GOFFINET Philippe, Représentant de P&V Assurances,
Monsieur WILLEM Robert, Délégué des Quartiers de Taillis
Pré/Destrée
Monsieur MATHY Jean-Pierre, Délégué du Quartier de Châtelineau
Centre,
Monsieur BRUNELLO Fiorenzo, Délégué du Quartier de Taillis
Pré/Destrée,
Madame PIRET Martine, Chef de Service Administratif, Service
Politique des Quartiers,
Madame JOLIET Magali, Employée d'Administration, Service
Politique des Quartiers, secrétaire de séance.

Excusés : **Monsieur MATHY Michel**, Echevin des Quartiers,
Monsieur MELOTTE Jules, Echevin de l'Environnement,



Services généraux 55, rue Gendebien 6200 Châtelet
Tél. : 071/24 32 11 – Fax : 071/24 32 50
E-mail : chatelet.infoville@skynet.be
DEXIA 091-0003690-33 – CCP 000-0005047-03



Madame MUNGU Esther, Employée d'Administration, Service Politique des Quartiers.

Début de la réunion à 19 h 10.

Monsieur DUPANLOUP Alex, 1er Echevin, ouvre la réunion par un discours de bienvenue. Il remercie toutes les personnes qui ont répondu à l'appel, que ce soient les citoyens, les Délégués de Quartiers, les Représentants politiques ou bien encore les Techniciens Communaux.

Il rappelle la nouvelle formule qui a relancé la Politique des Quartiers, notamment en expliquant que :

- ◆ Le territoire a été morcelé en 8 quartiers car ceux-ci ont des ressources, des priorités et des besoins différents ;
- ◆ Le Collège a exprimé la volonté de créer une dynamique visant à renforcer les liens entre les habitants par une participation constructive de ceux-ci en vue d'améliorer leur cadre de vie, de mieux connaître les voisins mais aussi d'avoir une information plus complète sur les projets développés par la commune.

La fréquence des réunions de Quartier classiques a permis de solutionner de façon plus régulière les problèmes soulevés par les citoyens.

Les deux premières séries de réunions ont traité environ 370 questions.

De façon générale, les problèmes pointés par les citoyens sont :

Des actes d'incivisme récurrents qui empoisonnent notre quotidien !!!

- La propreté urbaine :

- ◆ les dépôts sauvages d'ordures ménagères ;
- ◆ les encombrants déposés sur la voie publique ;
- ◆ les déchets dangereux ;
- ◆ les déjections canines ;
- ◆ l'affichage sauvage et les graffitis.

- Les nuisances sonores :

- ◆ les bruits gênants émis par les véhicules à moteur ;
- ◆ les bruits de voisinage ;
- ◆ le tapage nocturne.

- La sécurité
- La mobilité

Prévention, information et répression seront les maîtres mots des prochaines actions. Dès à présent, il entre clairement dans les priorités de notre administration de mettre en œuvre de façon préventive mais aussi répressive, différents moyens de lutter contre ces situations.

Il explique également que les réunions sont prévues pour écouter, solutionner, mais aussi informer de façon plus détaillée sur :

- Le fonctionnement des services communaux
- Des législations spécifiques qu'il doit absolument connaître
- Des sujets d'actualité

Et que sur ces bases, il faut à présent faire évoluer la formule vers de l'information et rencontrer l'objectif du Collège de développer le concept « **l'Administration se déplace vers le citoyen** ».

Il présente alors le programme retenu pour cette première réunion interquartiers :

- ❖ La présentation de Sambre Service,
- ❖ Les détecteurs d'incendie (obligatoires dans tous les logements au 01/07/2006),
- ❖ La grippe aviaire.

Il donne ensuite la parole à **Monsieur GIACOMETTI Jean-Pascal, Directeur de Sambre Service**, qui commence dès lors son exposé, à savoir :

La présentation de Sambre Service :

Présentation :

Sambre Service est un contexte qui a été créé en 2004 et qui a permis de créer 60 emplois et 500 clients sont actuellement affiliés auprès de cette société au but non-lucratif.

Fonctionnement :

Le but de cette entreprise est d'aider les citoyens dans les tâches ménagères comme par exemple : les courses (alimentaires), la lessive, le nettoyage (y compris des vitres)...

Le principe est assez simple, chaque heure prestée par l'aide-ménagère coûte à un « titre-service ». Un titre-service coûte 6,70 € (sur les 330 premiers titres-services vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 30 %, le titre-service ne vous coûte en fait que 4,69 € ! !). Vous n'avez plus besoin de payer des assurances pour votre aide ménagère.

Le « client » désirant avoir une aide-ménagère doit introduire une demande (gratuite) auprès de Sambre Service, rue Gendebien 61 à 6200 Châtelet, n° de téléphone : 071/24.45.05.

Monsieur DUPANLOUP Alex, 1er Echevin, demande si des citoyens ont des questions et passe ensuite la parole à **Monsieur MARTIN Miguel, Agent Technique, Service Police des Habitations**, qui commence à commenter les dispositions de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 21 octobre 2004 au sujet des :

Détecteurs d'incendie :

La Loi oblige chaque propriétaire à installer des détecteurs d'incendie dans les habitations, à savoir :

- Pour les logements existants : au 1^{er} juillet 2006 au plus tard ;
- Pour les logements en construction ou à construire : novembre 2004.

Si il y a un nombre égal ou supérieur à 4 détecteurs dans la même habitation, ils doivent IMPERATIVEMENT être reliés entre eux OU ENCORE être reliés à une centrale.

Le locataire quant à lui doit veiller à leur bon fonctionnement, c'est-à-dire : changer les piles, la batterie, il doit également signaler au propriétaire tout dysfonctionnement.

Les quantités à placer :

Pour les appartements, les maisons et les logements collectifs à un seul niveau :

- Si la superficie utile est inférieure à 80 m² : un détecteur ;
- Dans le cas de logements plus grands : 2 détecteurs.

Pour les logements comportant plusieurs niveaux :

- Si la superficie du niveau du logement est inférieure à 80 m² : un détecteur est à placer par niveau comportant au moins une pièce d'habitation ;
- Dans le cas de niveaux de plus grande superficie : 2 détecteurs sont à placer par niveau.

La localisation des détecteurs :

Les détecteurs doivent être placés dans :

- le hall ou le palier donnant l'accès aux chambres à coucher ;
- le hall d'entrée ;
- la pièce dans laquelle débouche la partie supérieure d'un escalier ;
- la pièce contiguë à la cuisine ;
- la chambre ;
- toute autre pièce d'habitation.

Monsieur DUPANLOUP Alex, 1er Echevin, demande si des citoyens ont des questions et passe ensuite la parole à **Monsieur DEPASSE Jean-Marie, Chef de Division Administratif, Service Guichet Unique**, qui, à son tour va nous présenter le thème d'actualité qu'est :

La grippe aviaire :

Définition :

La grippe est une maladie virale provoquée par un virus. Il s'agit d'un agent infectieux naturel de l'homme et de nombreux animaux tels que le porc, le cheval et de nombreux oiseaux.

C'est chez les oiseaux qu'elle est la plus fréquente.

Le sous-type H5 en principe ne se propage pas à l'homme mais seulement aux oiseaux, d'où le terme de grippe aviaire (définition : qui concerne les oiseaux)

Situation actuelle :

La grippe H5N1 a débuté en 1997 à Hong Kong. Elle a été stoppée pendant deux ans car les autorités ont euthanasié toutes les volailles. Elle a redémarré en 1999 et a commencé à toucher les pays asiatiques pour arriver cette année en Europe.

Il n'y a pas eu de cas de peste aviaire à ce jour dans notre pays, mais le risque est prévisible.

Voici quelques recommandations :

- Ne jamais toucher ou ramasser des oiseaux morts ;
- Si vous constatez un ou plusieurs animaux morts dans votre élevage, contactez votre vétérinaire ;
- Soyez vigilants vis-à-vis des enfants pour qu'ils ne touchent pas les animaux morts ;
- Suivre les instructions données par les médias (radio, TV, presse) ;
- Consulter pour de plus amples informations les sites suivants :
www.influenza.be – www.afsca.be ;
- La consommation de volailles ou d'œufs ne présente aucun danger pour la santé (suivre néanmoins les règles d'hygiène habituelles).
- Si, lors de vos promenades, vous constatez des oiseaux morts au même endroit, contactez :

-	AFSCA	0800/99 777
-	Police	071/24.01.00
-	Ville de Châtelet	071/24.32.59
		071/24.32.60
		071/24.33.11
	Garde	0497/52.86.46

Monsieur DUPANLOUP Alex, 1er Echevin, demande si des citoyens ont des questions.

Plus aucune question n'est formulée sur les sujets qui étaient au programme.

Monsieur VANDERLICK Daniel, Echevin des Travaux, prend alors la parole afin de renseigner les citoyens sur les différentes réfection de voiries prévues pour l'année 2006, notamment :

Mars : rue des Marchands ;

Avril : rues de la Sibérie et de Loverval

Mai : quartier de l'Europe, rue Circulaire, rues des Champs, des Trieux

Juin : quartier Chavepeyer (7lots)

Août : rue Materne à Bouffioulx, rue Longue et les Caveaux du cimetière des Chasseurs

Septembre : réfection du mur du cimetière de la Floche ainsi que les logettes du cimetière du Centre

Monsieur DUPANLOUP Alex, 1er Echevin, interroge l'assistance pour savoir s'il y a d'autres questions, il invite également celle-ci à prendre de la documentation et à boire le verre de l'amitié.

La réunion se clôture à 21h00.